

# RENOUVELLEMENT DU MANDAT



La Commission de la fiscalité des premières nations (CFPN) propose un certain nombre de modifications à apporter à l'article 29 de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (LGF) pour renouveler son mandat législatif. Ces propositions reflètent à la fois le travail accompli par la CFPN avec les Premières nations au cours des 17 années depuis l'élaboration de son mandat original et la vision de la CFPN pour l'avenir.

Le mandat de la CFPN n'a pas été mis à jour depuis la promulgation de la LGF en 2005. Il est devenu désuet. La CFPN propose de renouveler et de mettre à jour le mandat de façon à ce qu'il reflète les objectifs fondamentaux de la LGF :

- Mettre en œuvre les pouvoirs et les régimes fiscaux en vertu de la LGF de manière efficace et rentable pour soutenir les Premières nations et leurs contribuables;
- Utiliser les pouvoirs et les régimes fiscaux en vertu de la LGF de manière à créer un climat d'investissement des Premières nations concurrentiel et générer la croissance économique des Premières nations;
- Créer un cadre pour élargir la compétence et les pouvoirs fiscaux des Premières nations.

Le mandat renouvelé mettra à jour les perspectives et les libellés désuets qui se trouvent dans l'ensemble de l'article 29 en reflétant que :

- Les pouvoirs fiscaux des Premières nations ont été élargis au-delà de l'impôt foncier de façon à y intégrer un vaste éventail de pouvoirs d'élaboration de textes législatifs sur les recettes locales
- Les pouvoirs d'imposition et fiscaux des Premières nations font partie du cadre financier canadien
- CFPN aide les Premières nations participantes à renforcer leurs économies et à accroître leurs recettes
- CFPN travaille avec les Premières nations intéressées sur des questions qui vont au-delà de l'impôt foncier, y compris des conventions de services globales, les taxes de vente et l'imposition de taxes sur le cannabis et les ressources, et aide ces Premières nations à faire valoir leur compétence.

## MISES À JOUR PRÉCISES

Les propositions de mandat de la CFPN reflètent ce que les Premières nations qui adhèrent à la LGF lui demandent de faire. La CFPN a proposé des mises à jour dans un certain nombre de domaines en particulier, y compris :

**L'ÉLARGISSEMENT DES OPTIONS DE RECETTES DES PREMIÈRES NATIONS :** La CFPN continuera d'appuyer la compétence actuelle en matière d'élaboration des textes législatifs sur les recettes locales des Premières nations dans les domaines actuels (p. ex., l'impôt foncier, les taxes sur les services, les droits d'aménagement [DA], les redevances, les taxes sur les activités commerciales, la taxe sur le transfert de propriété) et elle appuiera également l'élargissement du cadre de la LGF afin de répondre à la nouvelle compétence fiscale et aux nouveaux pouvoirs fiscaux des Premières nations. Les travaux récents comprennent les pouvoirs fiscaux liés aux ressources, au carburant, à l'alcool, au cannabis et au tabac.

**L'ÉLARGISSEMENT DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION :** Le mandat actuel ne reflète pas la vaste portée de l'éducation et de la formation, qui s'étend beaucoup plus loin que l'impôt foncier. Le mandat renouvelé appuiera l'enseignement lié à tous les pouvoirs fiscaux en vertu de la LGF, de même que des sciences économiques appliquées, de la gestion des terres, de l'infrastructure et des nouvelles relations financières. La CFPN poursuivra également son travail en ce qui concerne la recherche, la défense des intérêts et la sensibilisation générale à la compétence fiscale des Premières nations. La CFPN envisage la croissance continue du Tulo Centre of Indigenous Economics afin d'élaborer et d'offrir des programmes d'études, des ressources et du soutien.

**LA FONCTION DE STATISTIQUES ET DE DONNÉES FINANCIÈRES :** La CFPN propose que son mandat comprenne une fonction de données et de statistiques

pour lui permettre de travailler avec les Premières nations intéressées à combler les lacunes des données financières actuelles. Les Premières nations sont les seuls gouvernements exclus des statistiques financières gouvernementales du Canada. La CFPN veut travailler avec les Premières nations intéressées sur des projets de données et de statistiques pour estimer l'ampleur des écarts en termes de services, de recettes et de dépenses et pour ensuite surveiller notre progrès conjoint en vue de les réduire.

**SOUTIEN DES RÉGIMES DE RECETTES LOCALES :** La CFPN propose que son mandat reflète son soutien aux Premières nations au moyen de la recherche continue, l'analyse, l'évaluation et l'expertise. La CFPN fournit des services de recherche, de conseils et d'évaluation aux Premières nations en ce qui a trait aux régimes de recettes locales et collabore avec le gouvernement et d'autres entités afin d'appuyer l'élaboration de nouveaux cadres et de nouveaux pouvoirs en matière d'élaboration de textes législatifs des Premières nations. Le mandat renouvelé reflétera le rôle crucial que la recherche, l'analyse et l'innovation continues jouent dans l'élaboration et l'élargissement des options et de la compétence en matière de recettes locales des Premières nations.

**SOUTIEN DES CONVENTIONS DE SERVICES DES PREMIÈRES NATIONS À INCIDENCE FISCALE :** La CFPN propose que son mandat renouvelé reflète son travail continu pour appuyer les négociations de conventions de services des Premières nations à incidence fiscale. Les travaux concernant les conventions de services s'étendent jusqu'aux Droits fonciers issus des traités (DFIT), aux ajouts aux réserves (AR) et à l'établissement de réserves urbaines et des négociations efficaces des conventions de services dont tous peuvent réduire la quantité de temps nécessaire pour conclure ces travaux et faciliter la restitution des terres des Premières nations.

## MANIFESTEZ VOTRE APPUI

Si votre Première nation aimerait manifester son appui des modifications proposées à la LGF, le Chef et le Conseil peuvent adopter une motion ou une résolution du conseil de bande (RCB) appuyant les modifications proposées à la LGF.

## POUR OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Pour en savoir plus sur les propositions de renouvellement du mandat de la CFPN, consultez le [www.fntc.ca](http://www.fntc.ca) ou sollicitez une présentation en communiquant avec nous au:

1.866.272.2906 ou [mail@fntc.ca](mailto:mail@fntc.ca)